

DELIBERATION CA121-2016

Vu le d cret 71-871 du 25 octobre 1971 portant cr ation de l'Universit  d'Angers
Vu les articles L123-1   L123-9 du code de l' ducation
Vu le livre VII du code de l' ducation et notamment son article L719-7
Vu le code des statuts et r glements de l'Universit  d'Angers

Vu les convocations envoy es aux membres du conseil d'administration le 18 novembre 2016.

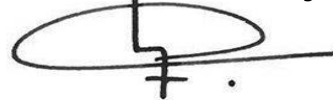
Objet de la d lib ration : Primes d'administration et primes pour charges administratives 2016-2017

Le conseil d'administration r uni le 24 novembre 2016 en formation pl ni re, le quorum  tant atteint, arr te :

Les primes d'administration et primes pour charges administratives 2016-2017 sont approuv es.
La d cision est adopt e   l'unanimit  avec 27 voix pour.

Fait   Angers, le 30 novembre 2016

Christian ROBL DO
Pr sident de l'Universit  d'Angers



La pr sente d lib ration est imm diatement ex cutoire. Elle pourra faire l'objet d'un recours administratif pr alable aupr s du Pr sident de l'Universit  dans un d lai de deux mois   compter de sa publication. Conform ment aux articles R421-1 et R421-2 du code de justice administrative, en cas de refus ou du rejet implicite cons cutif au silence de ce dernier durant deux mois, ladite d cision pourra faire l'objet d'un recours aupr s du tribunal administratif de Nantes dans le d lai de deux mois. Pass  ce d lai, elle sera reconnue d finitive.

Affich  le : **6 d cembre 2016** / mise en ligne : **6 d cembre 2016**

**Primes d'administration (pour information)
Primes de charges administratives (pour vote)
(01/09/2016 au 31/08/2017)**

I- Primes d'administration (PA) et Primes de charges administratives (PCA)

A – Prime d'administration (PA) - POUR INFORMATION

Fonction	2016-2017	Prime avec RAFP
	Heures Equivalents TD	
Président.e	Décret 90-50 du 12/01/90	29 007,85 €
Direction Institut des Sciences et Techniques de l'Ingénieur	Décret 90-50 du 12/01/90	9 626,78 €
Direction Institut Universitaire de Technologie	Décret 90-50 du 12/01/90	9 626,78 €
Total		48 261,41 €

B – Prime de charges administratives (PCA) – au titre de l'administration de l'Université (Budget université)

Vice-Président.e CA	215	9236,4
Vice-Président.e Recherche (CR)	215	9236,4
Vice-Président.e Formation et Vie Universitaire (CFVU)	215	9236,4
		27 709,20 €
Vice-Président.e Egalité, Ressources Humaines et Politique Sociale	215	9236,4
Vice-Président.e International	215	9236,4
Vice-Président.e Culture, Initiatives et Communication	215	9236,4
Vice-Président.e Numérique et Patrimoine	215	9236,4
		36 945,60 €
Vice-Président.e délégué à l'Innovation Pédagogique	123	5284,08
Vice-Président.e délégué aux Relations avec les Milieux Economiques	123	5284,08
Vice-Président.e délégué à la Valorisation Scientifique	123	5284,08
		15 852,24 €
Direction UFR Droit, Économie et Gestion	215	9 236,40 €
Direction UFR Lettres, Langues et Sciences Humaines	215	9 236,40 €
Direction UFR Sciences	215	9 236,40 €
Direction UFR Santé	215	9 236,40 €
Direction UFR Esthua Tourisme et Culture	215	9 236,40 €
		46 182,00 €
Direction SUIO-IP	123	5 284,08 €
Direction SUAPS	123	5 284,08 €
Direction SUMPPS	123	5 284,08 €
		15 852,24 €
Chargé.e de mission Egalité	36	1 546,56 €
Chargé.e de mission International	36	1 546,56 €
Chargé.e de mission liaison lycées-université	36	1 546,56 €
Chargé.e de mission Handicap	36	1 546,56 €
Chargé.e de mission Lansad	36	1 546,56 €
Référent.e entrepreneuriat -université	36	1 546,56 €
Référent.e ISEP (budget propre DI)	24	1 031,04 €
Référent.e racisme-antisémitisme	24	1 031,04 €
Médiateur.trice sportif de Haut Niveau	24	1 031,04 €
		12 372,48 €
Total	3606	154 913,76 €

C 1- Prime pour charges administratives (PCA) – au titre de la recherche (Budget recherche) - Valeurs annuelles à proratiser sur la période du 01/09/2016 au 31/12/2016

Fonction	2016-2017	
	Heures Equivalents TD	Prime avec RAFP
Direction de la 1ère école doctorale Angers – VENAM	57	2 448,72 €
Direction de la 2ème école doctorale Angers – SCE	57	2 448,72 €
Direction du collège doctoral d'Angers	57	2 448,72 €
		7 346,16 €
Direction adjointe école doctorale C.E.I.	20	859,20 €
Direction adjointe école doctorale Pierre Couvrat	29	1 245,84 €
Direction adjointe école doctorale Biologie Santé	43	1 847,28 €
Direction adjointe école doctorale S.T.I.M.	43	1 847,28 €
Direction adjointe école doctorale 3M.P.L.	43	1 847,28 €
Direction adjointe école doctorale D.E.G.E.S.T.	43	1 847,28 €
		9 494,16 €
Total	392	16 840,32 €

C 2- Prime pour charges administratives (PCA) – au titre de la recherche (Budget recherche) Valeurs annuelles à proratiser sur la période du 01/01/2017 au 31/08/2017

Fonction	2016-2017	
	Heures Equivalents TD	Prime avec RAFP
Direction CDA	96	4 124,16 €
Direction STT (multi-site)	96	4 124,16 €
Direction BS	36	1 546,56 €
Direction ELIC	24	1 031,04 €
Direction 3M	24	1 031,04 €
Direction EGAAL	24	1 031,04 €
Direction SPI	12	515,52 €
Direction EDGE	30	1 288,80 €
Direction DSP	24	1 031,04 €
Direction ALL	24	1 031,04 €
Direction MathSTIC	30	1 288,80 €
Direction SML	12	515,52 €
Total	432	18 558,72 €

D – Prime pour charges administratives (PCA) – au titre de l'administration des campus de Cholet et Saumur

Fonction	2016-2017	
	Heures Equivalents TD	Prime avec RAFP
Administrateur du Domaine Universitaire de Cholet	123	5 284,08 €
Responsable du Pôle Universitaire de Saumur	69	2 964,24 €
Total	192	8 248,32 €

Total des primes pour charges administratives :
246 822,53 €